

- Buguelès
- Penvénan
- Port Blanc

n°9

mars 2011

SOMMAIRE TAOLENN

Tout savoir.....	2
Les infos pratiques.....	2
Le coin des jeunes.....	3
La vie des asso.....	4
Vous y serez !	4
A l'honneur.....	4
C'est parti !	5
Calendrier des fêtes.....	5
Nature / Santé.....	6
On en parle.....	6
Tout voir	7
Dans le rétro.....	7/8
État civil.....	8

Penvenan naturellement...

EDITO

Pennad-stur

Depuis le 1^{er} janvier 2011, nous sommes 2 715 penvenannais et 12 172 habitants sur le territoire de la CC3R.

J'aimerais faire un commentaire sur l'avenir de notre commune et la communauté de communes des 3 rivières. Un courrier du préfet, en date du 7 janvier 2011, nous invite à réfléchir au nouveau découpage des communautés de communes, la CC3R est directement concernée.

Alors, se rapprocher de la presqu'île (Lézardrieux), du pays rochois (la Roche-Derrien) ?

Il est certain que Penvénan, commune du littoral, doit voir son avenir en s'associant avec des communes ayant les mêmes atouts et intérêts. Pour notre part, au niveau de notre intercommunalité, les 2 axes majeurs, et donc prioritaires, sont le tourisme et l'économie, c'est-à-dire l'emploi de proximité.

De plus, selon des estimations INSEE, l'évolution démographique de la Bretagne va être de 24% à l'horizon 2040. Soyons présents afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Pour conclure, ne perdons pas de vue notre objectif :

« vivre à Penvénan naturellement ! »

Michel Deniau, le maire



Abaoe ar 1añ a viz Genver 2011 ez omp 2 715 den e Perwenan ha 12 172 annezad e tiriad KK3S.

Karout a rafen lavaret ur gerig diwar-benn dazont hon c'humun ha Kumuniezh-kumunioù an Teir Stêr. Gant ul lizher digant ar Prefed, eus ar 7 a viz Genver 2011, omp pedet da brederiañ war pastelloù nevez ar c'humuniezhioù-kumunioù, ha sellet a ra war-eeun ouzh KK3S.

Neuze, tostaat d'ar c'hourenez (Lezardrev), da vro ar Roc'h (Ar Roc'h-Derrien)?

Anat eo e rank Perwenan, ur gumun war an aod, plediñ gant he dazont dre en em vodañ gant kumunioù o deus ar memes spletoù hag interestoù. Evidomp, evit a sell ouzh an etrekumunelezh, ez eo an touristerezh hag an ekonomiezh, da lavaret eo an implij nes, an daou ahel pennañ zo d'ober war o zro a-raok pep tra.

Ouzhpenn-se, hervez istimadurioù an EBSSA, e kresko niver an dud zo o chom e Breizh eus 24 % a-benn 2040.

Bezomp prest da zegemer an dud eus ar gwellañ.

Evit klozañ, na zisoñjomp ket hon fal :

« bevañ e Perwenan evel-just ! »

Michel Deniau, an aotro maër

Interview Pennad-kaoz

Patricia Le Junter, responsable administrative et financière.

Avez-vous toujours été en fonction à Penvénan ? Et depuis quand ?

Ma carrière professionnelle a débuté dans la commune le 1^{er} avril 1978. Je ne connaissais pas grand-chose des tâches administratives et des nombreuses compétences d'une commune.

On vous dit intéressée aux chiffres. Au sein des services administratifs de la commune, quelle a été votre progression de carrière ?

Après avoir appris les différentes tâches : accueil, état civil, élection, aide-social, urbanisme, j'ai été nommée en qualité d'agent administratif dactylographe. Très rapidement, je me suis dirigée vers la comptabilité. Puis j'ai gravi les échelons : adjoint administratif, rédacteur et depuis peu, j'ai été promue au grade d'attaché territorial.

Pendant toutes ces années, quels ont été les plus gros dossiers sur lesquels vous avez planchés ?

Durant ces 33 années, j'ai pu suivre le développement important de la commune

et les financements des nombreuses réalisations : la salle des fêtes, la halle des sports, le centre nautique, le centre de vacances, les lotissements et les logements communaux, la zone artisanale, le centre A. Le Braz, la station d'épuration et son réseau d'assainissement. J'ai également suivi le transfert de certains services dans l'intercommunalité.

En cette période de l'année, les budgets prévisionnels s'ébauchent. Comment sera appréhendé celui de cette année ?

J'ai accompagné les différentes équipes municipales dans l'élaboration et le suivi des budgets. Ces budgets ont considérablement évolué au fil du temps. Les dépenses de fonctionnement représentaient le quart de celles d'aujourd'hui. Le budget primitif 2011, en cours d'élaboration, sera délicat à équilibrer compte tenu de la baisse significative des aides financières accordées aux collectivités locales et aux projets municipaux. Certains budgets annexes restent compliqués. Je pense tout particulièrement aux budgets des ports

et de l'assainissement qui s'équilibrent principalement par les recettes provenant des usagers ou redevables.

Au cours de votre si longue carrière, combien de maires avez-vous connu ?

J'ai connu 5 maires : Mr Edouard LAURENT, Mr Guillaume GELGON, Mr Augustin HENRY, Mr Fernand LE DUC et Mr Michel DENIAU, maire actuel.

Vous faites valoir vos droits à la retraite pour le printemps prochain. Sans indiscrétion, quels sont vos projets de jeune retraitée ? Les chiffres ne vont-ils pas vous manquer !

La retraite représente pour moi une nouvelle aventure. Je ne sais pas si les budgets et les chiffres vont me manquer. Je vais avant tout prendre mon temps et me consacrer à ma famille.





Tout savoir

Goût pep tra

■ SIVU de l'école de musique du pays des estuaires

L'école de musique a été créée en 1989 sous la forme associative. Elle a pris le statut de syndicat intercommunal à vocation unique en 2000.

Les communes adhérentes sont : Coatréven, Lanmodez, Lézardrieux, Penvénan, Plouguiel et Tréguier.

Elle accueille néanmoins des élèves venant de toutes les communes, même non adhérentes (tarifs majorés).

Les effectifs annuels comptent environ 150 élèves, enfants et adultes, dont une vingtaine de Penvénan.

Les disciplines musicales enseignées sont :

- Instruments classiques : clarinette, flûte traversière, piano, saxophone, violon
- Instruments actuels : batterie, guitare, basse
- Eveil musical à partir de 4 ans
- Chorale enfants
- Chorale adultes
- Orchestre
- Ensemble instrumentaux et ateliers
- Stages musicaux ou instrumentaux sur un week-end

Les élèves sont encadrés par 10 enseignants diplômés dont un dumiste (titulaire d'un diplôme universitaire d'intervenant en milieu scolaire) et un professeur coordinateur.

Les cours ont lieu dans trois communes : Tréguier, Lézardrieux et Penvénan, les locaux étant mis à disposition par les communes.

D'autre part, l'école, dont le secrétariat est basé à Tréguier, met à la disposition des élèves pianos, claviers, harpes celtiques, batteries, percussions diverses, équipements sono, audio et vidéo.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'école de musique : tél : 02 96 92 13 46, mail : ecoledemusique.treguier@wanadoo.fr

■ Travaux

Chantier de curage de l'équipe des services techniques :

- 1150 mètres de curage
- 40 camions de boues évacuées (1 camion tous les 30 mètres)
- curage, entrées de champs et lavage des banquettes (abaissement de la berne pour favoriser les écoulements d'eaux pluviales vers les fossés).



■ Bienvenue dans l'équipe

Penvénannais depuis le 1^{er} novembre 2010, Jean-Jacques Poudroux, lauréat du concours interne d'ingénieur territorial, spécialité infrastructures, voiries et réseaux va désormais remplir la fonction de responsable des services techniques sur la commune. Originaire de La Réunion, il a 31 ans, est marié et père de 2 enfants. Avant de venir à Penvénan, il occupait le poste de chef de subdivision à la DDE de Saint Pierre et Miquelon. Il aura à instruire de gros dossiers tels que l'accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux, l'environnement du foyer logement (parkings), l'agrandissement de la cantine scolaire, la restructuration du centre de vacances (centre + maisons Roussel et Poac), le contournement du bourg par l'ouest...

Nous lui souhaitons une bonne intégration dans l'équipe.



Infos pratiques

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59
fax : 02 96 92 74 64
ouverture du lundi au vendredi
8h30 / 12h et 13h30 / 16h30
Le samedi de 8h30 à 12h.
Fermeture le jeudi après-midi.

Permanences des Elus en mairie :

Michel Deniau, Maire - le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, commerce et artisanat - le lundi de 10h à 12h.
Pierre Simon, urbanisme - le vendredi de 10h à 12h.
Thierry Hamon, affaires scolaires, culturelles et sportives - le vendredi sur RdV.
Martine Kerempichon, communication, tourisme, développement durable - le mardi de 14h à 16h sur RdV.

Au foyer logement et CCAS :

Micheline Le Cozannet, affaires sociales, les lundi et jeudi de 9h à 11h30.
Anne-Marie Ollivier, aménagement de l'espace, logement social, sur RdV.

Service des travaux :

permanence assurée tous les jeudis de 10h30 à 12h en mairie.

Numéros utiles :

bibliothèque 02 96 92 65 92
capitainerie 02 96 92 89 11
C.C.A.S. 02 96 92 77 68
centre de vacances 02 96 92 69 56
www.centrevacances.fr.st
centre nautique 02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr
Cyb-esp@ce 09 77 85 39 08
école publique 02 96 92 65 18
garderie 02 96 92 66 77
école du Sacré-Coeur 02 96 92 72 11
foyer logement 02 96 92 72 14
halle des sports 02 96 92 62 50
salle des fêtes 02 96 92 72 10
OT Côte des Ajoncs, Penvénan
02 96 92 81 09
www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com

CC3R :

Communauté de Communes des Trois Rivières 02 96 92 33 46
www.cc3r.com

Numéros d'urgence :

Médecins de garde et pharmaciens appeler le 15
Police 17
Pompiers 18
SAMU 15
Appel depuis un portable 112
Sauvetage en Mer 02 98 89 31 31



Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

Laissons- nous inviter par les villes...

La ville, thème de l'année à l'école du Sacré-Cœur, donnera lieu à des activités riches et variées dans toutes les classes.

En PS et MS, on créera, à partir de promenades dans sa commune, un album à compter : « 1 mairie, 2 boîtes aux lettres etc... »

En GS, on serpentera aussi les rues pour observer l'habitat, les édifices publics, leur fonction et leur signalétique, les commerces et leurs enseignes. La rue sera justement le lieu d'une éducation à la sécurité routière avec la prise en compte des risques, des règles de circulation, des panneaux de signalisation et du comportement à adapter en tant que piéton prudent, avisé et surtout écocitoyen.

Les CP et CE1, poursuivront leur étude bestiaire pour nous démontrer que la verdure, les animaux et l'espace sont les trois premiers matériaux de l'urbanisme.

L'aspect imaginaire et artistique sera traité par les CE qui habilleront les villes françaises de couleurs.

Il faudra être en CM pour choisir de grandes métropoles européennes puis mondiales afin de comparer différents modèles urbains : les favelas de Rio ou les riches buildings de New-York, des lieux de rencontre ou d'isolement, des villes de rêves ou de cauchemars...

Paris, inspiratrice capitale, avait donc toute sa place. Les plus grands élèves de l'école (CE et CM) y flâneront. En deux jours seulement, il faudra en voir toute l'immensité. Notre errance s'achèvera en mai au Centre culturel de Penvénan, où nous accrocherons toutes nos tapisseries et réalisations urbaines, parmi lesquelles vous serez invités à circuler !

■ Visite des compagnons de la classe bilingue de Paimpol

Les élèves des classes maternelles bilingues publiques de Penvénan ont reçu, comme tous les ans, leurs compagnons de la classe bilingue de Paimpol pour une rencontre sportive. Cette année, le cercle s'est agrandi puisque les petits de la toute nouvelle classe bilingue de Plouha étaient aussi au rendez-vous. 76 élèves repartis par groupe de 4 et encadrés chacun d'un adulte (un grand merci aux parents !) ont pu tourner dans les différents ateliers : jeux de gouren, différentes courses, kin ball, et jeux traditionnels bretons sur le lancer après le pique-nique en salle. Ils se reverront en juin pour une journée sportive athlétisme et course d'orientation en bord de mer à Kerity.

Nag a blijadur zo bet gant ar c'hoarioù hag ar ganfarted nevez !

■ Visite à la Cité des Télécoms

Les CM de l'école publique à la Cité des Telecom.

Le mardi 8 février, la classe de CM1-CM2 est allée passer la journée à la cité des Télécoms de Pleumeur-Bodou.

Les élèves ont participé à une course d'orientation avec GPS, ont fait un jeu de piste sur les télécommunications et ont regardé un film en 3D «Fly to the moon».



A l'honneur *Da enoriñ*

Un nouveau service environnement créé en 2010. 2 agents assurent la propreté de la commune. Leur mission : propreté urbaine, ramassage des déchets au niveau des collecteurs, passage de la balayeuse sur la voirie, entretien des grilles et des avaloirs à l'aide de l'aspiratrice de la balayeuse, désherbage alternatif (emploi de techniques autres que les produits phytosanitaires), passage de la brosse aux endroits accessibles à la balayeuse, emploi du désherbeur thermique, débroussaillage... Ces agents sont polyvalents et interviennent pour d'autres services : voirie, assainissement, bâtiments, espaces verts, entretien des sanitaires, réactivité face à l'incivilité (tags, verres cassés, dégradations diverses...)

La vie des assos

Buhez ar c'hevredigezhioù

■ L'Amicale du Bout du Quai

« L'Amicale du Bout du Quai » : une nouvelle association présidée par Guy Janinet a vu le jour en mars 2010 et s'est fixée comme but de rassembler tous les amoureux de la mer à Port-Blanc - Penvénan.

De nombreuses manifestations sont prévues en 2011, à voir dans le premier numéro de notre journal « Le Bout du Quai » sorti le 05 février 2011. Venez nombreux nous rejoindre, 140 amicalistes sont déjà adhérents.

Tél : 02 96 92 86 81,

mail : amicaleduboutduquai.portblanc@orange.fr.



Vous y serez !

Eno e vefet

■ L'Orée, exposition de photos d'Isabelle Vaillant.

Fur Ha Foll propose du 12 au 24 avril 2011 une exposition de photo « L'Orée » d'Isabelle Vaillant. Vernissage ouvert au public le vendredi 15 avril à 18 h.

La photographe sera présente les jeudis 14 et 22 avril avec :

- visite guidée pour les écoles le jeudi 14 avril
- le 22 avril à 20h30 « Les Dessous de l'Expo » : rencontre avec Isabelle Vaillant pour un moment privilégié pour échanger sur son travail, comprendre le processus de création photographique.



■ La JAP

La JAP s'apprête à fêter son 70^e anniversaire. Le grand jour est fixé au dimanche 12 juin, un programme chargé : dépôt de gerbe, rencontres intergénérationnelles, animations, en clôture un repas. Parallèlement, le club présentera une rétrospective en photos à la salle d'exposition A. Le Braz du 1^{er} juin au 14 juin.

Si vous avez d'anciens documents, merci de contacter Denise Prud'homme au 02 96 92 64 78 - 06 33 14 35 70
Mail : denise.prud@wanadoo.fr



■ Centre nautique de Port-Blanc

Le centre Nautique de Port-Blanc est le premier club des Côtes d'Armor en terme de cumul du nombre de licences enseignements (passeport d'été) et du nombre de licences annuelles.

La recette ?

Un beau plan d'eau, un centre nautique chaleureux et bien entretenu, une équipe très accueillante et motivée, des bateaux récents, modernes et de très bonne qualité, des tarifs attractifs, des services municipaux toujours prêts à nous épauler, des élus sensibles à la plus-value qu'apporte le centre nautique au rayonnement de la commune... Bref un mélange de tout cela additionné à beaucoup d'engouement pour de belles saisons marines !

A noter :

la saison est ouverte depuis le 5 mars, avec une formation des maîtres des écoles le 16 mars. Et en prime, bientôt des nouveautés.



Hervé Nivet, responsable du centre nautique, présent au salon à Paris.

C'est parti !

Bec'h dezhi

■ Une aventure humaine

Deux penvénannais Antoine Mallo (étudiant en Mesures Physiques IUT de Lannion) et Adrien Le Cabec (étudiant à l'Ista de Ploufragan) se sont lancés dans le « 4L Trophy » : un raid humanitaire de 6000kms pour une durée de 10 jours. Au départ de Paris, 1000 véhicules 4L par équipage de 2 ont acheminé des fournitures scolaires aux jeunes

Marocains pour faciliter leur scolarisation et leur éveil sportif. Nos jeunes ont emporté également avec eux 2 fauteuils roulants récupérés auprès de Trégor Médical. Un périple qui s'est achevé à Marrakech après avoir traversé la France et l'Espagne.



Ayez un clic d'avance !

Le bulletin municipal est disponible en avant-premier sur le site de la commune. N'hésitez pas à le consulter régulièrement : www.ville-penvenan.fr.



Pour se faciliter la vie

Evit aesaat ar vuhez



L'agenda de la commune a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Merci aux annonceurs qui ont permis d'éditer cette brochure. Vous y trouverez tous les renseignements concernant la municipalité et les différentes activités de la vie communale.

Calendrier des fêtes

Mars

Samedi 19 : soirée dansante, ACP Trégor Danses, salle des fêtes

Du 21 au 31 : exposition « les abeilles », comité de sauvegarde, A. Le Braz

Lundi 21 : commémoration du 19 mars, FNACA, monument aux morts

Samedi 26 : soirée irlandaise, comité de jumelage, centre de vacances

Avril

Vendredi 1^{er} : Carnaval, école du Sacré-Cœur

Samedi 2 : Loto, APEL Sacré-Cœur, salle des fêtes

Samedi 9 : fest-noz, Amicale Laïque, salle des fêtes

Samedi 11 : repas animé, APEL, salle des fêtes.

Mai

Dimanche 1^{er} : fête foraine

Lundi 2 : jeux de la quasimodo, comité des fêtes, stade

Samedi 14 : repas du Motoclub, salle des fêtes

Vendredi 20 et samedi 21 : exposition vente, Atelier Loisirs, A. Le Braz

Samedi 21 : soirée dansante, ACP Trégor Danses, salle des fêtes

Samedi 28 : journée cochon grillé à partir de 12h, les cols bleus, salle des fêtes

Juin

Du 1^{er} au 14 : exposition 70 ans de la JAP, A. Le Braz

Dimanche 5 : Pardon de Saint Gildas

Samedi 11 : repas anniversaire, JAP, salle des fêtes

Dimanche 19 : Kermesse, Amicale Laïque, parking de la chapelle Port-Blanc

Le printemps des poètes

Le printemps des poètes s'est ouvert sur « d'Infinis Paysages » à Penvénan.

Du 7 au 21 mars, la bibliothèque municipale a proposé une exposition sur le thème « d'infinis paysages » où la poésie et les paysages ne faisaient qu'un.

Des travaux d'enfants, des aquarelles de l'atelier de la CAPTEP, des photos du patrimoine des Côtes d'Armor, agrémenté d'ateliers d'écriture, et de temps fort avec la soirée lecture du jeudi 10 mars ont donné des couleurs d'arc en ciel à ce printemps. www.ville-penvenan.fr.



Nature / santé

Natur

Quelques conseils à propos des déchets verts

Vous envisagez de semer du gazon :

Choisir des mélanges de gazons à pousse lente comme par exemple la fétuque rouge gazonnante, la fétuque rouge demi-traçante, la fétuque ovine, le pâturin des près, des variétés récentes de Ray-grass (se renseigner sur lieux de vente),

Faire des coupes pas trop courtes (de 6 à 8 cm) et espacer les tontes,

La technique du « mulching » qui permet de laisser sur place les déchets de tonte,

limite la production de déchets verts ainsi que les allers-retours à la déchetterie. Cette technique présente également d'autres avantages : elle limite les apports d'engrais et l'apparition de la mousse puisqu'il y a apport d'engrais organiques,

Sur un grand terrain, des plantes couvre-sol à développement lent peuvent avantageusement remplacer la pelouse sur une partie de l'espace.



6

On en parle

Kaoz zo anezhañ

Parlons chiffres !

Budget prévisionnel de la commune 2010 :

Fonctionnement 4 125 420 €

Investissement 3 241 225 €

Le vote du compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 seront soumis au vote lors de la réunion du 4 avril 2011.

Pour votre information, sur 100 € d'impôts locaux :

- 11.25 € vont aux services techniques,
- 1.45 € au centre nautique,
- 2.47 € au centre de vacances,
- 4.07 € aux sports,
- 13.10 € aux écoles,
- 13.06 € à la voirie,
- 1.29 € à la bibliothèque,
- 0.52 € à la surveillance des plages l'été,
- 10.71 € à l'entretien du patrimoine bâti,
- 5.25 € aux espaces verts.
- ...



■ SMICTOM TRAITEMENT DES DÉCHETS

Horaires actuels de la déchetterie du Quillio située à Minihy-Tréguier :

- du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h 30 à 18h.
- Elle est fermée les dimanches et jours fériés.

Collecte des ordures ménagères à partir de 6 h :

- Lundi : le Bourg, Port-Blanc et Buguelès
- Jeudi : les écarts et commerçants

Contact / SMICTOM : 02 96 92 90 60

■ Recommandations



Un nouveau macaron pour les voitures des handicapés

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les anciens macarons GIC et GIG à poser sur les pare-brise des

véhicules ne sont plus valables. Ils sont remplacés par la carte européenne de stationnement.

Les demandes se font auprès des maisons départementales des personnes handicapées.



Tout voir

Gwelet pep tra

Les médaillés d'honneur régional, départemental et communal à la réception des vœux du maire : Yvon Digerher, Philippe Trébouta et Patricia Le Junter, employés municipaux.

■ Une journée animation de Noël au tennis de Penvénan le mercredi 15 décembre dernier



CAPTEP

Le nouveau bureau autour de la présidente Pascale Boone.



Téléthon 2010

Le montant des dons a été de 359 €
 Les recettes 2 506,50 €
 Total remis à l'AFM : 2 865,5 €



Dans le rétro

Er c'hilseller

Histoire de l'île Saint-Gildas et de son pardon

9^{ème} Partie :

La construction controversée de la chaussée reliant les deux parties de l'île, au XIX^{ème} siècle.

Lorsque l'on examine une carte marine ou cadastrale de l'archipel Saint-Gildas, on ne peut manquer d'être frappé par la différence sensible existant entre la représentation graphique et l'impression physique résultant d'une visite sur place : sur le papier, l'île semble en effet divisée en deux parties distinctes enserrant une baie intérieure, le tout figurant une sorte d'animal fabuleux doté de deux redoutables pincés. Le promeneur ou le pèlerin arrivant sur les lieux lors de leur ouverture annuelle exceptionnelle, ne voit lui, rien de tel, tant semble se fondre dans le paysage la chaussée enherbée menant des bâtiments jusqu'au puits, situé plus à l'est. Cette configuration, pourtant, n'a rien de naturel, puisqu'elle est le résultat d'une tentative avortée, faite il y a plus d'un siècle, pour assécher la vasière centrale et constituer un véritable polder. Dans

les années 1840 en effet, le propriétaire de Saint-Gildas, Mr Duportal Du Goasmeur décide de faire édifier, sans aucune autorisation administrative, une digue « entre les deux mamelons ouest et est de l'île, de hauteurs inégales, qui étaient jusque-là simplement reliés entre eux au nord par un mince sillon de galets », ainsi que l'indique un rapport du Ministère des Travaux Publics en date du 20 juin 1899. Pour la famille Duportal, au contraire, « les deux parties de l'île étaient déjà réunies au sud, comme elles le sont au nord, par un sillon de galets qui défendait la partie basse contre les incursions de la mer et qui servait de *grou* !... », étant assez en relief à cette époque pour ne permettre que par infiltration l'accès des eaux sur les terrains, lors des marées normales ». La digue n'aurait donc fait que prendre la place de ce sillon préexistant.

Quoi qu'il en soit, la construction, « d'une longueur de 90 mètres environ et d'une largeur de 5 mètres au sommet... est élevée au-dessus du niveau des plus hautes mers ; d'une valeur de six mille francs or, elle comporte à sa base un aqueduc de 1 mètre de hauteur sur 0,50 mètre de largeur, muni d'un clapet qui se ferme automatiquement sous la poussée de la marée montante, et ne s'ouvre que pour permettre l'assèchement des terrains qu'elle est destinée à protéger » (selon le procès-verbal de la commission de délimitation du rivage de Saint-Gildas, le 21 septembre 1899). Ainsi, « toute la partie de terrain plus basse que le reste de l'île... est soustraite à l'action du grand flot de mars, alors qu'elle était autrefois couverte par les hautes mers et appartenait, par suite, au domaine public maritime ».

suite page suivante

Dans le rétro

Er c'hilseller

La construction controversée de la chaussée de l'île Saint-Gildas au XIX^{ème} siècle.

suite de la p. 7

Cette situation, dans un premier temps, semble être assez bien acceptée, au moins tacitement... jusqu'à ce que, un beau jour de 1899, survienne « une pétition des habitants de Penvénan se plaignant que Mme Duportal du Goasmeur se soit appropriée par ce moyen des prairies dépendant du littoral de l'île », et demandant au Ministère de la Marine qu'une enquête soit faite.

Après consultation du commissaire de l'Inscription Maritime à Tréguier et des ingénieurs des Ponts et Chaussées, ces derniers estiment qu'il « y a lieu de mettre le propriétaire de l'île en demeure de produire les titres en vertu desquels il aurait été autorisé à construire la digue et... d'en réviser les conditions... en fixant la quotité de la redevance à réclamer à l'occupant, ainsi que la durée de l'occupation renouvelable... Si le propriétaire de l'île se refusait à toute demande d'occupation régulière, il y aurait lieu de lui enjoindre de faire disparaître sa digue dans un délai déterminé, de façon à rendre à l'usage de tous, les parties du domaine indûment affectées à son usage privé ».

Avant d'en arriver à une telle extrémité, il convient toutefois de fixer clairement les limites du domaine public maritime, ce qui est ordonné par le préfet le 2 septembre 1899. Les opérations sont menées le 21 septembre suivant « à 6 heures 26 minutes du matin, dans des conditions météorologiques favorables, la mer, agitée au large, étant calme dans la partie sud de l'île ». Elles se bornent finalement « à relever au moyen de lignes tracées avec de la peinture à l'huile rouge, aux deux extrémités extérieures de cette digue, la hauteur maximum de la mer, fixant ainsi une base précise de calcul qui permettrait, au moyen d'un nivellement, de déterminer la consistance exacte des terrains soustraits par la digue à l'invasion des eaux ». Une fois cette surface connue, la commission de délimitation considère qu'il faudrait encore « déterminer la valeur actuelle » de ces terres, avant de « concéder à Mr Victor Duportal du Goasmeur, le droit de les endiguer... à charge pour lui de maintenir et entretenir la digue construite par sa famille... et de payer le montant de l'évaluation ». L'intéressé ne l'entend toutefois pas de cette oreille et, campant sur ses positions, se refuse à toute transaction, réaffirmant ses droits dans un mémoire adressé au préfet durant l'été 1900.

A l'issue d'une minutieuse étude juridique du dossier, le directeur départemental des Domaines conclut ainsi, le 28 septembre 1900 : « Le propriétaire riverain semble bien fondé à invoquer la prescription acquisitive des terrains

contestés, mais la digue ayant été construite en contravention de l'Ordonnance de Colbert de 1681, son propriétaire se trouve sous le coup à la fois d'une action pénale et d'une action en suppression... Il est à présumer qu'elles se termineraient par la condamnation de Mr du Goasmeur à remettre les lieux dans leur état primitif, ce qui aurait pour lui de fâcheuses conséquences financières ». Il demande toutefois qu'avant faire droit, une enquête publique approfondie soit diligentée. Après bien des tergiversations, celle-ci n'intervient qu'en septembre 1902, six mois après que le propriétaire se soit finalement résolu à une transaction et ait sollicité une concession officielle d'endiguement, dont le principe est accepté par le Ministre des Travaux Publics le 11 janvier 1902.

Un nouveau rebondissement survient toutefois, puisque « deux habitants de la commune demandent la reconnaissance du droit, pour les riverains, de déposer le goémon sur les chaussées de l'île et de le transporter à travers les terrains à concéder », requête bénéficiant du soutien tant du Conseil municipal de Penvénan, que du commissaire enquêteur. Le Ministre de la Marine, pour sa part, fait connaître, le 13 mai 1903, qu'il suspend son accord à ce qu'il « soit stipulé dans un acte que la circulation serait assurée à travers l'île de Saint-Gildas par un chemin public praticable aux piétons et charrettes ». Ces nouvelles exigences, inacceptables pour le propriétaire, repoussent une nouvelle fois toute solution définitive.

Pourtant, le directeur de la Navigation et des Routes au sein du Ministère des Travaux publics, insiste fortement, dans un avis du 1^{er} février 1904, sur l'importance d'arriver à un accord global, car ce dernier « doit donner aux agents du service des Phares les moyens d'assurer sans difficulté l'entretien de la pyramide de Saint-Gildas ». Il poursuit : « Si le projet de transaction était abandonné, il ne resterait plus qu'à poursuivre la démolition de la digue élevée par Mr Duportal, mesure absolument regrettable car elle soumettrait de nouveau à l'action des marées des terrains qui commencent à se colmater et à s'améliorer ; elle diminuerait la résistance de l'île Saint-Gildas toute entière à l'action de la mer : on peut donc conclure que le maintien de la digue est d'utilité générale et que toute la population du littoral est intéressée à une solution favorable tout à la fois à l'Etat et à Mr Duportal du Goasmeur ».



Le mot de la fin est finalement donné par le ministre des Travaux Publics, Pierre Maruéjols, le 14 octobre 1904, estimant « qu'il y a lieu de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que les circonstances permettent de trouver une base d'entente entre le propriétaire et l'Administration de la Marine, de nature à satisfaire dans la mesure du possible les intérêts des présents ». Le mécanisme limitant l'action de la marée est en conséquence supprimé, et le statu quo se prolonge donc... Jusqu'à nos jours !

(à suivre...)

Thierry Hamon,
Adjoint aux Affaires culturelles.

N.B. : un lecteur attentif de « Penvénan naturellement... », a identifié les deux prêtres participant au Pardon de Saint Gildas, sur la photo illustrant le 8^{ème} épisode de cette série historique : il s'agit de Mrs les abbés Renan, vicaire de Penvénan (qui joue du Saxhorn), et Vaillant, Recteur. Ces précisions permettent d'établir que cette photographie, publiée en 1948 dans une brochure éditée par le Syndicat d'Initiative de Tréguier, a été prise par Joseph Savina une dizaine d'années plus tôt, car ces ecclésiastiques avaient quitté Penvénan avant la II^{ème} Guerre Mondiale.

¹ Nom donné, en Français régional, à « une terre argileuse mêlée de pierres, peu propre à la culture ». Le mot est repris en Breton pour désigner un sillon de galets.

■ Etat civil

Ils nous ont quittés : Mariages :

- Alain CÔTE le 15/09
- Eric BRYNKUS et Marie KERGADALLAN le 4/09
- Eugène HOUEIROU le 7/10
- Yann BLANCHARD ET Elodie BENECH le 30/10

- Germaine CHAPALAIN BELLEC, le 8/11

Naissances :

- Anne CURTIL BALCOU le 12/11
- Marie TANGUY OLLIVIER le 15/11
- Yves POULEN, le 21/11
- Léna KEREMPICHON le 19/09
- Bastian LEMETTRE le 10/10
- Joseph MORTELLEC le 01/01/2011
- Charlotte TRANCHANT le 30/10
- Michel GOURHANT le 21/01
- Jules LINTANF le 8/11
- François LE FLEM le 5/02
- Romane TROEL-VANLOO le 20/11
- Oscar PENHOAT-ANDRE le 26/11
- Lilwenn OLLIVIER le 25/12